

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 134

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

Subventions allouées à 3 associations, organismes autorisés pour l'adoption Enfance
Avenir, De Pauline à Anaëlle, Orchidée Adoption
exercice 2016

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction Enfance Famille
04 13319452**

PRESENTATION

Depuis le mois de mai 2004, des réunions d'information tenues par des organismes autorisés pour l'adoption (OAA) ont été mises en place par la Maison de l'Adoption.

Cette collaboration témoigne de la place et du rôle du Département dans le processus d'adoption qui ne se limite pas à la délivrance des agréments mais aussi à l'accompagnement au plus près des candidats dans l'élaboration de leur projet. Ces réunions participent à l'accompagnement des candidats, en cours d'agrément ou agréés, dans leur projet d'adoption notamment sur la connaissance de l'adoption internationale. Face à la complexité croissante de l'adoption d'enfants étrangers, en raison d'exigences de plus en plus importantes des pays d'origine, il apparaît nécessaire d'informer au mieux les candidats à l'adoption sur la réalité des démarches à entreprendre.

OBJET DE LA DEMANDE

Les OAA qui servent d'intermédiaires en matière d'adoption internationale, sont des associations loi 1901 fonctionnant avec des bénévoles. Peu d'entre elles ont des intervenants résidant dans le département des Bouches-du-Rhône. Elles sollicitent une subvention pour ces interventions. Le Conseil Départemental est le seul financeur de cette action. Je vous propose d'allouer une subvention d'un montant total de 2330 euros réparti comme suit pour les trois associations concernées:

➤ ***Enfance Avenir*** : (APR-0179)

Montant proposé : 450 euros

Madame Brigitte GODDE

7 rue des POMMEROTS -78400 Châton

➤ ***De Pauline à Anaëlle*** : (APR-0175)

Montant proposé : 900 euros

Monsieur Jean-Claude BALDELLI

2 rue GOUDOU BP 56 -19400 Argentat

➤ ***Orchidée Adoption*** : (APR-0168)

Montant proposé : 980 euros

Madame Catherine PEROT

32 rue du dix-neuf Janvier -92500 Rueil Malmaison

Les réunions de ces associations participent de manière très positive à la réflexion des candidats à l'adoption. Le lien, ainsi créé, entre ces OAA et les adoptants du département va permettre de favoriser leurs démarches futures à l'heure où le nombre d'adoptions internationales est en constante diminution.

PROPOSITION DU DELEGUE

Je vous demande, sur proposition de Madame la Déléguée à la protection maternelle et infantile, la santé, l'enfance et la famille, de bien vouloir accorder au titre de l'année 2016 une indemnisation à ces associations, d'un montant prévisionnel total de **2330€**, représentant dix interventions réparties tout au long de l'année. Cette dépense couvre le coût des interventions, des frais de déplacements, d'hébergements et de restauration.

INCIDENCE FINANCIERE

Au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous invite à statuer sur cette proposition dont le montant prévisionnel total s'élève à **2330€**, sachant que les crédits inscrits au Budget Primitif 2016 sont suffisants pour le financement de ce projet.

N°de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
21008	2016	Subvention	65-51-6574	2330€

CONCLUSION

Sur proposition de Madame la Déléguée à la protection maternelle et infantile, la santé, l'enfance et la famille, je vous serais très obligée de bien vouloir adopter la délibération ci-jointe, en faveur des trois associations et de fixer le montant global de leur subvention à 2330 euros, pour l'exercice 2016.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL